

Violence avec usage ou menace d'une arme

Par **Tolone83**, le **05/03/2016** à **11:14**

Bonjour

Un soir alcoolisé (2g), je décide de monter chez mes voisins pour tapage.

5 personnes portent plainte, 2 reçoivent 6 et 4 jours ITT morale.

Je suis passé devant le vice procureur et le juge d'application des peines.

Les faits reprochés: violence avec usage ou menace d'une arme, menace de mort matérialisée par écrit image ou objet, et violation de domicile.

J'ai été placé sous contrôle judiciaire jusqu'à mon jugement dans 2 mois, avec obligation de recevoir des soins (alcool), interdiction de recroiser les victimes ainsi que de rentrer chez moi.

J'ai jamais été condamné pour violence, seulement pour défaut de permis une fois.

Si je respecte les conditions, que je retrouve un travail avant le jugement, pensez vous qu'il y aura du ferme qui tombera sachant que c'est la première fois ?

Par **gregor2**, le **05/03/2016** à **13:15**

Bonjour,

Sur le principe la peine prononcée sera personnalisée et fonction de votre attitude, personnalité, gravité des faits etc ... Si vous êtes monté avec un fusil a pompe en essayant d'en tuer un qui a évité la salve de justesse vous prendrez plus que si l'arme en question était un balai pour impressionner les petits jeunes ...

Vous pouvez consulter un avocat gratuitement auprès de votre mairie ou auprès d'une maison de la justice et du droit bien qu'objectivement ... ils vous répondront probablement qu'ils ne savent pas non plus ...